



COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 26 MARS 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences : M^e François Bélisle, conseiller municipal (arrivée : 13 h 10)
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal et président du comité
M. Benoît Cassista, citoyen membre
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 13 h 14)
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du comité
M. Lévis Ntabiriho, citoyen membre (départ : 13 h 36)

Invitées et invités : M. Carl Boulianne, chef de division - Opérations
M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Maxime Gagnon, directeur – Police
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (arrivée : 13 h 06)
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
M. François Vaillancourt, directeur général (arrivée : 13 h 11)

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par M. Jonathan Bradley, président du comité, à 13 h 01. M. Bradley souhaite la bienvenue à tout le monde. À l'heure fixée pour le début de la réunion, le président a constaté que l'assemblée n'a pas le quorum. Le président décide de commencer la réunion seulement pour les points d'information. À l'arrivée de M. François Bélisle à 13 h 10 l'assemblée a le quorum.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Jonathan Bradley demande aux personnes présentes si elles consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Toutes les personnes consentent à l'enregistrement.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 février 2024**

M. Jonathan Bradley s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 27 février 2024 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Plan d'action gouvernemental du système préhospitalier d'urgence**

Le Plan d'action gouvernemental du système préhospitalier d'urgence 2023-2028 est présenté. Ce dernier découle de la Politique gouvernementale sur le système préhospitalier d'urgence publiée en juin 2022 qui vise à atteindre les trois objectifs suivants : améliorer le service à la population par l'évolution du système préhospitalier d'urgence en y intégrant un volet parahospitalier, développer l'offre de services du système préhospitalier d'urgence et voir à son intégration au sein du réseau de la santé et des services sociaux, et améliorer l'utilisation des ressources disponibles dans le système préhospitalier d'urgence afin de contrôler les coûts. Le plan d'action gouvernemental est organisé autour des quatre axes suivants : favoriser l'intervention citoyenne, développer et optimiser la chaîne d'intervention préhospitalière, soutenir la modernisation des activités préhospitalières, et améliorer la gestion et l'efficacité des services préhospitaliers. En ce moment, 50 % de la population québécoise est couverte par des services de premiers répondants. Le gouvernement provincial souhaite que 80 % de la population soit couverte d'ici 2028. Afin d'améliorer la couverture préhospitalière de la population, le Programme Premiers répondants sera revu (méthode de financement et mécanismes de mise en place). Cette revue du programme doit encourager les municipalités, notamment par un financement plus adéquat, à mettre en place des services de premiers répondants afin de favoriser la hausse du nombre de services au Québec. Un investissement total de 92,7 M\$ sur cinq ans est prévu. Les municipalités doivent donc être mobilisées pour s'assurer qu'elles assument leur rôle dans la chaîne d'intervention préhospitalière et qu'elles mesurent l'impact majeur de ce service sur la qualité des soins offerts à leur population. Lorsque le tout sera déployé, la Ville devra prendre une décision quant à son niveau d'implication et s'assurer que le financement est adéquat, puisqu'il s'agit pour les municipalités d'assumer une part de responsabilité qui incombe habituellement au réseau de la santé et que les coûts sont très élevés. De plus amples informations devraient être disponibles à la fin du mois de juin 2024, lors du 56^e congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie et civile du Québec.

6. **Prévention des maladies oncologiques chez les pompières et les pompiers**

En combattant les incendies, les pompières et pompiers s'exposent à une foule de produits chimiques cancérigènes dont la liste s'est allongée à mesure que se transformaient les matériaux de construction. La lutte contre les incendies a d'ailleurs été classée parmi les agents reconnus cancérigènes pour les humains en juin 2022 par le Centre international de recherche sur le cancer, une agence de l'Organisation des Nations Unies. Le cancer chez les pompières et pompiers est désormais reconnu comme maladie professionnelle. Au Canada, vingt-et-un cancers chez les pompières et pompiers sont reconnus, alors qu'au Québec ils sont au nombre de neuf. Le risque de diagnostic de cancer chez les pompières et pompiers est d'ailleurs 9 % plus élevé que la population en général, et le risque de décès par cancer 14 % plus élevé. Avec les années, les équipements de combat ont évolué de sorte qu'il n'y ait plus aucune partie cutanée exposée à la fumée qui elle contient tous les produits toxiques dégagés par l'incendie. Vers 2012-2013, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail a commencé à sensibiliser les pompières et pompiers sur les risques de cancer puis, en 2017, un premier Guide des bonnes pratiques sur l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies a été publié par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST). Ce guide se voulait informatif et n'était pas obligatoire. Or, en janvier 2024 la CNESST a déposé un nouveau guide obligatoire, qui définit les obligations de l'employeur et du salarié, les méthodes de décontamination sur le site, et les directives sur l'entretien des équipements. Du côté de la Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile de Trois-Rivières, plusieurs directives sont déjà en place, des parcours de décontamination sont faits lors des interventions et des laveuses ont été achetées afin d'accélérer le processus de nettoyage. Il reste cependant quelques enjeux, comme l'augmentation du nombre d'habits de combat, la mise en place d'une méthode de décontamination hivernale, l'adaptation des casernes afin d'augmenter la rapidité du séchage, l'éventuelle modification des méthodes de combat. Une hausse du budget nécessaire est à prévoir.

7. **Protocole de récupération de drogue – Centre de prévention des surdoses**

La Direction de la police de Trois-Rivières (DPTR) s'apprête à signer une entente avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour instaurer un protocole de récupération des drogues en prévision d'un futur centre de prévention des surdoses. Le projet n'est pas encore ouvert, mais la DPTR est prête. Il s'agit tout simplement de prendre possession de l'enveloppe contenant les substances pour destruction. Une fiche sera envoyée au Conseil dans les prochaines semaines afin d'autoriser la signature de cette entente entre les deux parties.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande que la DPTR fasse parvenir une fiche au Conseil afin de permettre la signature de l'entente du protocole de récupération des drogues au futur centre de prévention des surdoses. Adopté à l'unanimité.

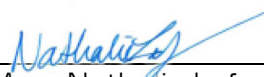
[...]

Levée de la réunion

Il est 13 h 52 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Jonathan Bradley
Président du comité et conseiller
municipal



Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités